



Communiqué de presse  
Le 14 septembre 2011  
[www.frapna.org](http://www.frapna.org)



## Gaz et pétrole de schiste : les pétroliers reviennent à la charge

Voilà maintenant deux mois que **la loi interdisant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures de schiste par la fracturation hydraulique** a été votée. Cette loi oblige dans son article 2 les pétroliers à déclarer les techniques « employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches » **dans un délai de deux mois à compter du jour de la promulgation de la loi**, sans quoi leurs permis seront abrogés.

Les industriels actuellement titulaires de permis de recherche sont autorisés à poursuivre leurs travaux d'exploration du sous-sol à deux conditions. **Le 14 septembre au plus tard**, ils doivent **remettre aux autorités** qui ont délivré le permis, **un rapport précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre des activités de recherches**. Ce rapport doit être rendu public par l'État. D'autre part, **la fracturation hydraulique ne doit pas figurer parmi les techniques utilisées**, ni même seulement envisagées. Si les deux conditions ne sont pas remplies, le permis est abrogé. **L'Etat publie au plus tard le 14 octobre la liste des permis abrogés.**

**La pression des industriels pour garder leurs permis est maximum**, quitte à attendre un peu avant de revenir à la charge sur la fracturation hydraulique, en utilisant la porte que la loi elle-même a entrouverte : une réalisation expérimentale, scientifique pour montrer - ou pour faire croire - que la fracturation hydraulique peut être propre, ce qui est un leurre.

**Il ne faut donc pas baisser la garde et rester vigilants face aux industriels** qui n'ont que faire de notre santé, de nos paysages, de l'eau et de l'écosystème nécessaires à notre survie. La FRAPNA, avec l'aide de sa fédération nationale France Nature Environnement et en soutien à tous les collectifs contre l'exploration et l'exploitation des gaz et huiles de schiste, veille.

**Citoyens, faites de même avec nous ! Ne vous endormez pas !**

### **Contact presse :**

Olivier GOURBINOT: 04 75 93 41 45 / [juriste-ardeche@frapna.org](mailto:juriste-ardeche@frapna.org).

*La FRAPNA, Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature ([www.frapna.org](http://www.frapna.org)),  
association Loi 1901 reconnue d'utilité publique,  
est membre de FNE, France Nature Environnement ([www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)).*